

## CONTACTS PRESSE

**Agence nationale des services  
à la personne**

01 44 49 84 64/69

**Ministère de l'emploi,  
de la cohésion sociale et du logement**

01 44 38 22 03

**EuroRSCG**

01 58 47 81 32



Les services  
à la personne :  
**Simplifiez-vous  
la vie !**



CHÈQUE  
EMPLOI  
SERVICE  
UNIVERSEL

**Dossier  
de presse**

# SOMMAIRE

## VOUS ALLEZ ÊTRE SERVIS

- p.03 — Edito de Jean-Louis Borloo
- p.04-05 — Que sont les services à la personne ?
- p.06-21 — Le Cesu (préfinancé et bancaire)
- p.22-27 — Le Cesu pour qui ?

## À VOTRE SERVICE

- p.30-31 — L'Agence nationale des services à la personne
- p.32-54 — Les enseignes nationales
- p.55 — Les contacts utiles



« La société change et nos styles de vie aussi. La gestion de notre quotidien devient chaque jour plus complexe et le développement des services à la personne, véritable enjeu de société, répond aux besoins de chacun : se simplifier la vie pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, trouver plus facilement une solution de confiance pour faire garder ses enfants, permettre à une personne âgée de faire le choix de rester chez elle, dans un environnement qu'elle connaît...

Devant tous ces besoins, aujourd'hui nous sommes fiers d'avoir mis en œuvre un dispositif ambitieux pour faciliter l'accès de tous aux services à la personne et encourager la professionnalisation du secteur.

Acteurs au centre du dispositif, les enseignes nationales de services à la personne permettent à chacun d'accéder de façon simple et rapide aux services de son choix.

Pour se faire, nous lançons un outil révolutionnaire, nouveau mode de paiement, pour vous faciliter le quotidien, vous simplifier les démarches administratives et alléger le coût de ces services :

« le Chèque emploi service universel »

**Servez-vous !**

Jean-Louis Borloo

Ministre de l'Emploi, de la cohésion sociale et du logement



# Que sont les services à la personne ?

Les services à la personne contribuent au bien-être des citoyens.

Ils représentent aujourd'hui **1.3 million d'emplois** et chaque année plus de **80 000 postes** sont créés.

C'est le secteur de l'économie française qui connaît la plus forte croissance de ses effectifs depuis 10 ans.

Néanmoins, certains services étaient encore perçus par les particuliers comme trop coûteux et les démarches pour y accéder trop compliquées. D'autres étaient insuffisamment attractifs et reconnus...

Les entrepreneurs qui souhaitaient développer des offres ou inventer de nouveaux métiers se heurtaient à de nombreux obstacles administratifs et juridiques.

Il était urgent de libérer ce secteur pour contribuer à une nouvelle dynamique économique et sociale...

- 1 Simplifier et améliorer** la vie de tous en donnant à chacun l'accès aux services à la personne à domicile.
- 2 Aider** tous les professionnels du secteur à se renforcer et à croître.
- 3 Rendre** les métiers des services à la personne plus attractifs.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Notre pays est en retard sur les offres de services à la personne, en comparaison avec d'autres pays développés.

**1 million d'emplois** seraient directement créés si chaque ménage français avait recours à **2 heures de services hebdomadaires**.

En France, il y a seulement **200 000** places de crèches pour **2.3 millions** d'enfants de moins de 3 ans.

**P**

arce qu'à la fin de votre journée de travail, une autre vous attend... Parce que le linge s'entasse, qu'un accident ou une maladie a réduit votre mobilité, que le jardin doit être tondu, que l'ordinateur a planté... pour toutes ces raisons, et pour bien d'autres encore... nous avons souhaité développer l'accès aux services à la personne.

Le champ des services à domicile est défini par le décret du 29 décembre 2005. Il couvre un large éventail de services encadrés par des professionnels formés et qualifiés.

## LES SERVICES À LA FAMILLE

- **Garde d'enfants à domicile et hors du domicile (crèches, haltes garderies, assistante maternelle agréée...)**
- **Assistance informatique et Internet à domicile**
- **Soutien scolaire et cours à domicile**
- **Assistance administrative à domicile**

## LES SERVICES À LA VIE QUOTIDIENNE

- **Entretien de la maison**
- **Travaux ménagers**
- **Petits travaux de jardinage**
- **Prestations de petit bricolage**
- **Gardiennage temporaire**

- **Préparation de repas à domicile**
- **Livraison de linge repassé**
- **Livraison de courses à domicile**

## LES SERVICES AUX PERSONNES DÉPENDANTES

- **Assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées (transport, aide à la vie quotidienne,...)**
- **Interprète en langue des signes**
- **Garde malades à l'exception des soins médicaux**
- **Soins et promenades d'animaux**
- **Soins esthétiques**

Des services à votre disposition avec le Cesu...

## CESU :

[Cesu] n.m : Chèque emploi service universel

Une des mesures phares de la loi Borloo du 26 juillet 2005, le Cesu est un **nouveau mode de paiement, simple, pratique et efficace pour payer tous les services à la personne** effectués en général à votre domicile par un salarié indépendant ou un organisme agréé.

Diffusé depuis le début d'année, le Cesu :

- 1 Favorise le développement du secteur des services à la personne.
- 2 Facilite la vie des particuliers qui peuvent payer l'ensemble des services à la personne.
- 3 Offre des avantages fiscaux et sociaux.

**Avec le Chèque multi-services, chacun trouve son compte !**



## POUR VOUS RÉPONDRE

- **Le Cesu préfinancé est la véritable nouveauté.** De nombreux organismes participent à son financement.
- **Le Cesu bancaire remplace le CES** et reprend les mêmes fonctionnalités.



## LES 2 VERSIONS DU CHÈQUE :

Le Cesu sert à payer vos services effectués à domicile : il est plus simple, procure plus d'avantages et offre plus de services que le précédent dispositif (chèque emploi service).  
**En plus des banques (Cesu bancaire), il peut désormais vous être délivré par votre employeur (Cesu préfinancé).**



## LE CESU PRÉFINANCÉ

**D**é livré par les employeurs privés et publics, il a une valeur définie.

Les employeurs peuvent offrir des Cesu à leurs salariés ou à leurs agents dans le cadre de **leur politique sociale et de ressources humaines**. Les Cesu peuvent être financés en partie ou en totalité selon les employeurs.

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les caisses de sécurité sociale, les caisses de retraite, les organismes de prévoyance et les mutuelles... peuvent également verser sous forme de Cesu préfinancés, les différentes prestations sociales.

### POUR VOUS RÉPONDRE

**Le Chèque emploi service universel n'est-il pas un complément de la politique salariale ?**

Non car il ne s'agit en aucun cas d'un salaire. En étant dénué de charges sociales, il n'offre aucune couverture complémentaire aux employés à qui ils sont distribués.

Renseignez-vous sur le site :  
[www.servicessalapersonne.gouv.fr](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr)

Les carnets sont disponibles auprès d'organismes « émetteurs » habilités par l'Agence nationale des services à la personne.

Pour le moment, 6 organismes sont habilités :

- **Natexis Intertitres (GROUPE BANQUE POPULAIRE)**
- **Sodexo Chèques et Cartes de Services**
- **Domiserve (filiale des Groupes Axa et Dexia Crédit Local)**
- **Chèque Domicile (Groupe Chèque Déjeuner)**
- **Accor Services France (en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne)**
- **La Banque Postale**

**Faites votre choix...**



**NATEXIS  
INTERTITRES**



## TITRE CESU BANQUE POPULAIRE

**Une chaîne de compétences  
au service du bien-être des  
dirigeants et des salariés.**



### Leur engagement :

#### LE GROUPE BANQUE POPULAIRE :

- Par sa filiale Natexis Intertitres, le GROUPE BANQUE POPULAIRE est le premier acteur bancaire agréé par les Pouvoirs Publics pour diffuser, depuis 25 ans, des titres de services préfinancés auprès des entreprises et des collectivités.
- Il totalise une expérience de plus de 10 ans dans la diffusion des 2 formes « historiques » du CESU (TES et CES), afin de favoriser le développement des services à la personne.

#### Natexis Intertitres :

- Filiale de Natexis Banques Populaires, véhicule coté du GROUPE BANQUE POPULAIRE, Natexis Intertitres est expert en compléments de rémunération par la diffusion de sa gamme complète de titres de services préfinancés : le Chèque de Table, le Chèque Cadeau, le Pass Culturel, le Chèque Interservices et le Titre CESU préfinancé.
- Natexis Intertitres accompagne toutes les entreprises dans la mise en place de leurs politiques sociales.

## Pourquoi choisir le CESU Banque Populaire ?

### ■ Un réseau de proximité :

2 800 agences au service de 650 000 entreprises déjà clientes ! Les chargés de clientèle informeront les dirigeants sur les avantages de la réglementation du Titre CESU Banque Populaire.

### ■ Une étude personnalisée de la situation de l'entreprise :

cette approche permettra d'offrir, à chacun des salariés, un meilleur équilibre entre vie privée et professionnelle et ce, dans un cadre fiscal étudié sur mesure.

### ■ Une hotline dédiée :

0 820 20 20 01 (0,09 €/mn) et des conseillers experts permettront au dirigeant d'obtenir une réponse en temps réel à toutes ses interrogations (avantages, mise en place, renouvellement de commande, livraison...).

### ■ Un site Internet dédié\*, à partir du [www.intertitres.natexis.fr](http://www.intertitres.natexis.fr) :

en un simple clic, les dirigeants pourront gérer leurs commandes, obtenir des informations en temps réel sur le suivi de leurs livraisons et accéder à des offres privilégiées spécifiques.

### Ses dirigeants :

- Philippe Dupont, Président du GROUPE BANQUE POPULAIRE
- François Ladam, Directeur général de Natexis Banques Populaires

### Pour en savoir plus

[www.intertitres.natexis.fr](http://www.intertitres.natexis.fr)

### Contact presse :

**Laurent Permasse**

**01 58 19 46 53**

[laurent.permasse@intertitres.banquepopulaire.fr](mailto:laurent.permasse@intertitres.banquepopulaire.fr)



\* Disponible au 2ème semestre 2006



## 2 | LE CESU DE SODEXHO



### Son engagement :

#### Le groupe Sodexho, administrateur du Syndicat des Entreprises de Services à la Personne (S.E.S.P) :

Investi dans les démarches de certification qualité propres au secteur le groupe Sodexho est par ailleurs, depuis plus d'un an, signataire de la Convention Nationale des Services à la Personne et aux côtés du gouvernement pour le déploiement de son Plan de Développement des Services à la Personne.

A partir d'une démarche entrepreneuriale soutenue, le groupe Sodexho a multiplié les réflexions et expérimentations dans ce secteur. En France, il propose déjà des offres dans le domaine de la conciergerie d'entreprise, du portage de repas...

Le Groupe Sodexho Alliance souhaite vivement être un acteur actif de la professionnalisation, de l'extension et du dynamisme du marché français des services à la personne. Il souhaite mener des projets de déploiement dans ce secteur. Un de ces projets a abouti grâce à l'habilitation à émettre des chèques emploi service universels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 sous le nom de Pass Emploi Service.

## Pourquoi choisir le Pass Emploi Service : le Cesu de Sodexho ?

### ■ Un large réseau d'associations et d'entreprises :

Le Pass Emploi Service est accepté auprès d'un réseau national, constitué de 3 200 associations et entreprises affiliées et bénéficiant d'un agrément, et auprès de plus de 2 000 mandataires.

Vous pourrez aussi faire appel à la personne en emploi direct de votre choix

### ■ Un centre d'appels pour vous guider :

Des conseillers répondront à vos questions et orienteront vos demandes vers les structures d'intervention ou les partenaires adéquats.

### ■ Un Espace Bénéficiaire :

Sur Internet, en vous connectant au [www.sodexho-ccs.com](http://www.sodexho-ccs.com), rubrique Pass Emploi Service, vous pourrez accéder à toutes

les informations nécessaires à une bonne utilisation du Pass Emploi Service, mais aussi à votre "Espace Bénéficiaire", dédié à la gestion de votre compte, pour payer directement en ligne les intervenants ou structures d'intervention et accéder aux moteurs de recherche.

### Ses dirigeants :

- Hervé Thomas, Directeur général de Sodexho CCS
- Catherine Tonlorenzi, Directrice Recherche et Développement

### Pour en savoir plus

[www.sodexho-ccs.com](http://www.sodexho-ccs.com)

Centre d'appels :

0 825 801 806



# 3 | LE CESU DOMISERVE



### Son engagement :

Domiserve est né de la volonté de deux grands acteurs, **DEXIA Crédit Local et AXA Assistance**, leaders reconnus sur leurs marchés respectifs, de développer et promouvoir une offre innovante pour satisfaire les besoins des clients en matière de services de proximité.

La conjugaison des talents et la somme des expertises qui caractérisent Domiserve lui permettent d'être présent aussi bien **en qualité d'émetteur de Cesu**, que **d'enseigne de services à la personne**.

## Pourquoi choisir Domiserve ?

Domiserve, c'est un chèque... et des services en plus !

### ■ Un éventail de prestations :

- Émission de titres Cesu personnalisables.
- Aide à la mise en place du Cesu
- Reporting sur mesure

■ Domiserve, c'est aussi la possibilité de bénéficier de bouquets de services à la personne adaptés à tous et à toutes les situations :

- Bouquet Tranquilité Enfants
- Bouquet Tranquilité Maison
- Bouquet Tranquilité Autonomie

### ■ Des services de proximité de qualité :

- Un réseau de prestataires locaux agréés par les pouvoirs publics.
- Des prestataires sélectionnés avec soin par Domiserve, répondant aux critères de qualité les plus stricts.
- Des conditions tarifaires privilégiées.

### Son dirigeant :

■ **Philippe Rambaud, Directeur délégué général**

Pour en savoir plus

[www.domiserve.com](http://www.domiserve.com)

Un numéro de  
téléphone unique :

**0810 555 555** (N° Azur - prix d'un appel local)



## 4 | LE CHÈQUE DOMICILE UNIVERSEL



### Son engagement :

Le chèque Domicile Universel, fort d'une expérience de 10 ans sur le marché des Titres Emploi Service, est le **leader incontesté avec près de 80% de parts de marché.**

Lancé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Chèque Domicile Universel permet toujours l'accès à un réseau de prestataires à domicile de qualité et aujourd'hui à des services de garde d'enfants hors du domicile (crèches, assistantes maternelles agréées, garderies périscolaires...). C'est aussi la possibilité de rémunérer directement un employé de maison.

## Pourquoi choisir le Chèque Domicile ?

### ■ 10 ans d'expérience :

Plus de 1 200 clients (entreprises, comités d'entreprise, caisses de retraite, villes, Conseils Généraux, Mutuelle...)

### ■ Un service commercial dédié :

Des délégués régionaux de proximité qui vous accompagneront dans l'étude et la mise en place du Chèque Domicile Universel.

### ■ Un service de gestion :

Il vous conseille sur tous les outils de communication que le groupe propose.

### ■ Un service qualité client :

À votre disposition pour vous guider lors de vos commandes, vous renseigner et vous orienter. Vos commandes sont satisfaites en 72 heures, une information sur le réseau 24h/24.

### ■ Un espace bénéficiaire:

Possibilité de payer en ligne son intervenants (virement bancaire).

### ■ l'expérience :

Le Groupe Chèque Déjeuner auquel le chèque Domicile appartient est spécialiste de l'émission de titres à vocation sociale.

### ■ Un numéro de téléphone dédié : 08 25 00 01 03 (0,15€/mn)

## Ses dirigeants :

### ■ Jacques Landriot, Président du directoire

### ■ François Soulage, Président du conseil de surveillance

### ■ Pascal Dorival, Directeur général

### ■ Pierre Frédéric Merle, Directeur commercial

## Pour en savoir plus

[www.chequedomicile.fr](http://www.chequedomicile.fr)

Contact presse :

01 41 47 24 10



# 5 | LE CESU ACCOR SERVICES



## Son engagement :

Fort d'un savoir-faire unique depuis 1962, à travers l'émission et la distribution de titres de services tels que Ticket Restaurant, Ticket Service, ou Ticket Emploi Domicile, Accor Services a été habilité par l'Agence nationale des services à la personne à émettre des chèques emploi service universel préfinancés.

Pour relever l'enjeu du développement des services à la personne, Accor Services a organisé son offre à destination de tous les acteurs du secteur et a conclu deux partenariats stratégiques :

- Avec le groupe Caisse d'Épargne, en lançant un Cesu aux couleurs de Accor Services et des Caisses d'Épargne ;
- Avec Europ Assistance, en créant « Bien-être Assistance », plate-forme de services et enseigne nationale de services à la personne.

## Pourquoi choisir le Chèque Emploi Service Universel de Accor Services ?

### ■ Une offre complète :

Un titre spécial de paiement + un service de conseil, d'informations et de recherche de prestataires, opéré par Accor Services et Europ Assistance.

### ■ Le plus technologique :

Les bénéficiaires de Cesu Accor Services ont un accès personnalisé à un Extranet qui leur permet de gérer leur compte Cesu Accor Services.

### ■ le savoir-faire d'un expert dans le domaine :

Accor Services, enseigne nationale de services à la personne, propose depuis 15 ans des services à la personne dans 11 pays ; Accor Services est leader mondial des titres de services.

### ■ Le Club Accor Services :

Des offres promotionnelles et des réductions (dans de

multiples domaines) proposées aux financeurs et aux bénéficiaires de Cesu Accor Services.

### Son dirigeant :

■ Laurent Thérézien, Président

### Pour en savoir plus

[www.accorservices.fr](http://www.accorservices.fr)

[www.cesu-as.fr](http://www.cesu-as.fr)

Contact presse :

Alexandra Langlois

01 45 38 47 15

[alexandra.langlois@accorservices.com](mailto:alexandra.langlois@accorservices.com)

Contact commercial :

0 810 04 60 00 (prix d'un appel local)

[asfrance-contact@accor-services.fr](mailto:asfrance-contact@accor-services.fr)



## 6 | LE CESU DE LA BANQUE POSTALE



### Son engagement :

Dès le printemps 2006, La Banque Postale émettra et commercialisera le Chèque Emploi Service Universel préfinancé.

L'offre "Titre Cesu La Banque Postale" sera diffusée auprès des financeurs et offrira aux bénéficiaires un ensemble de services qui leur permettra d'accéder facilement à des services d'assistance, de conseils, de diagnostic e de mise en relation.

## Pourquoi choisir le Titre La Banque Postale ?

### ■ L'offre Titre Cesu La Banque Postale sera distribuée :

- auprès des Entreprises clientes, par les Conseillers Spécialisés Entreprises et par les Conseillers Grands Comptes spécifiquement formés au Titre Cesu La Banque Postale
- auprès des prospects qui se présentent en bureau de poste : les bureaux de poste donneront un premier niveau d'information avant d'orienter le client vers le service clientèle professionnelle et entreprise de La Banque Postale

### Ses dirigeants :

- **Patrick Werner, Président du directoire de La Banque Postale**
- **Jean-Marc Pailhol, Directeur marketing et commercial de La Banque Postale**

### Pour en savoir plus

[www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)

Contact presse :

**Mouna Aoun**  
**01 55 44 22 39**

Contact commercial :

**0 820 829 829**



# 2



## LE CESU BANCAIRE

**V**ous le trouvez dans les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Nominatif, vous l'utilisez de la même manière qu'un chèque bancaire et complétez un volet social pour déclarer votre salarié.

Convaincues du potentiel de développement des services à la personne, les banques se sont activées pour être les premiers émetteurs du Chèque emploi service universel.

## JE SUIS UN PARTICULIER ET JE CHERCHE UN INTERVENANT À DOMICILE

### Comment je me procure des Cesu ?

#### 3 SOLUTIONS :

- 1 Je peux obtenir des Cesu via mon employeur qui souhaite m'offrir des chèques emploi service universel dans le cadre de sa politique sociale.
- 2 Je peux faire une demande auprès de ma ville ou de mon département qui peut en distribuer à certaines catégories de la population.
- 3 Enfin, je demande à ma banque qui m'en fournira sur simple demande d'adhésion.

### Comment je paye mon salarié ?

#### C'est SIMPLE :

- Je remplis mon chèque et j'adresse le volet social au CN Cesu (Centre national du chèque emploi service universel) de St-Etienne.
- Ce dernier se charge d'effectuer toutes les démarches et m'envoie chaque année une attestation fiscale qui me permet de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu de 50% des dépenses effectuées, déduction faite des aides déjà perçues (financement de l'entreprise ou du comité d'entreprise, PAJE...).

Attention, si je suis passé par un organisme agréé, je n'ai pas besoin d'envoyer un volet social. C'est l'organisme qui est l'employeur des personnes qui travaillent à mon domicile. C'est donc lui qui les déclare.



### Qui je peux payer concrètement ?

- Des organismes agréés prestataires de services à la personne (entreprises et associations).
- Un salarié employé à mon domicile.
- Des structures mandataires agréées qui sont chargées d'établir des bulletins de paie, de faire le calcul et la déclaration d'impôts...
- La garde d'enfants hors du domicile assurée par :
  - Une assistante maternelle agréée.
  - Les établissements : crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants.
  - Les garderies périscolaires.

### Qu'est-ce que j'y gagne ?

- Le Cesu va simplifier considérablement mes démarches pour déclarer un salarié.
- Je bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50% des sommes engagées au titre des services à la personne.
- Pour la garde d'enfants âgés de moins de 6 ans, à l'extérieur du domicile, je bénéficie d'un crédit d'impôt sur le revenu de 25%.
- Enfin, je profite de la TVA au taux réduit de 5.5% pour les prestations de services fournies par des associations et entreprises agréées.

### Où je peux trouver la personne idéale ?

- Vous avez le choix de vous adresser à des enseignes spécialisées dans les services à la personne (une liste complète est disponible sur [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr))



## JE SUIS UNE ENTREPRISE ET JE SOUHAITE DÉLIVRER DES CESU À MES EMPLOYÉS ?

### Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi ?

- Je peux financer une partie du chèque tandis que mon salarié finance l'autre.
- Je finance la totalité du Cesu.
- Je suis libre de déterminer le montant de l'abondement du Cesu.
- Je peux aussi choisir les catégories de services que je souhaite proposer à mes salariés.

### Quels sont mes avantages ?

- Le Cesu va faciliter la vie quotidienne de mes salariés, les décharger de certaines tâches et les rendre plus disponibles au travail.
- Le Cesu va fidéliser mes collaborateurs.
- La part du chèque que je souhaite financer n'est pas soumise aux cotisations sociales dans la limite d'un plafond annuel de 1830€ par salarié.
- Je bénéficie d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de 25% des aides versées.

## Comment puis-je obtenir des Chèques emploi service universel ?

Pour avoir les chèques, je dois me tourner vers l'un des 6 organismes habilités à émettre des Cesu (voir pages 09 à 22).

- Natexis Intertitres ( GROUPE BANQUE POPULAIRE)
- Sodexho Chèques et Cartes de Services (Groupe Sodexho Alliance)
- Groupe Domiserve (filiales des groupes Axa et Dexia Crédit Local)
- Chèque Domicile (Groupe Chèque Déjeuner)
- Accor Services France (Groupe ACCOR en partenariat avec le Groupe Caisse d'Épargne)
- La Banque Postale (Groupe La Poste)

Les six premiers émetteurs de Cesu habilités sont en mesure de les distribuer depuis janvier 2006. Ils devraient être rejoints par plusieurs groupes bancaires dans les prochains mois. Le nombre et la qualité de ces entreprises témoignent des perspectives de développement.





## JE SUIS SALARIÉ DU SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

Si je veux travailler dans ce secteur, il existe des entreprises et des associations spécialisées pour chaque service : garde d'enfants, soutien scolaire... La liste des activités est disponible à l'ANPE ou sur le site Internet de l'Agence nationale des services à la personne.

[www.servicelapersonne.gouv.fr](http://www.servicelapersonne.gouv.fr)

Le Cesu est facile et sûr. Le Cesu bancaire est encaissable sur mon compte bancaire (à compter de mai 2006 pour le Cesu préfinancé).

Le CN Cesu me transmet une attestation d'emploi valant bulletin de paie pour chaque volet social transmis par mon employeur (dans le cadre de l'emploi direct).

### Mes avantages :

- Je suis déclaré et j'ai une couverture sociale complète.
- Je suis payé pendant mes arrêts de travail : accidents, vacances, congés maternité...
- Je bénéficie d'indemnités chômage.
- J'ai droit aux congés payés, à la formation, à la retraite et à la prévoyance.
- Je reçois chaque mois travaillé une attestation d'emploi éditée par le CN Cesu, le Centre Pajemploi ou l'Urssaf.

## en résumé

### LES ÉMETTEURS DE CESU

<b>le Cesu préfinancé :</b>	les entreprises privées et publiques, les collectivités territoriales, les caisses de retraite...	les salariés, les agents, les administrés.	les salariés, les organismes agréés.
-----------------------------	---	--	--------------------------------------

### LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

<b>le Cesu bancaire :</b>	les particuliers.	les salariés, les organismes agréés.
---------------------------	-------------------	--------------------------------------

À VOTRE SERVICE !



FOURMI VERTE



MAAF

PERSONIA

SERENA





**D**e nouvelles enseignes voient le jour pour offrir des services à la personne. Chacune affirme son nouvel engagement et se mobilise pour concrétiser l'ambition de Jean-Louis Borloo.

Entreprises et associations, elles se sont regroupées pour structurer l'offre de services, les distribuer au niveau local ou national, développer la professionnalisation et garantir des prestations de qualité. Leur rôle consiste à mettre en contact les organismes agréés et les particuliers et à informer les utilisateurs.

- Accor Services
- CNP Services à la personne
- Domiserve
- Fourmi verte
- France Domicile
- La maison du particulier employeur et des emplois de la famille

Les enseignes sont investies dans une stratégie volontariste et innovante dans le secteur des services à la personne. Elles se mobilisent et s'engagent financièrement, techniquement mais aussi en tant que relais de proximité.

Elles répondent à l'ensemble des besoins sociaux des citoyens en proposant des services qui facilitent le quotidien et répondent aux aléas de la vie.

- La Poste
  - PERSONIA
  - SERENA
  - Sodexho
- Enseignes en cours :**
- Crédit Agricole-LCL
  - MAAF, MMA, et Azur-GMF



**Dirigeant :** Laurent Thérézien, Président

**Offres de services :** Accor Services et Europ Assistance® ont décidé d'unir leurs compétences pour créer Bien-Être Assistance® et relever ensemble le défi du développement des services à la personne.

Bien-Être Assistance® fournit des services à la personne qu'il s'agisse de la recherche de prestataires de service ou de conseils dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Bien-Être Assistance® couvre trois grands domaines de services pour lesquels elle dispose d'un large réseau agréé de prestataires qualifiés et contrôlés : • **L'aide à la famille** : les enfants (garde d'enfant, soutien scolaire, etc.), les seniors (recherche d'aide ménagère, livraison des courses, etc.), les personnes handicapées (transport, recherche d'informations pour la vie quotidienne, etc.) • **L'accompagnement personnel** : l'assistance juridique et administrative, l'accompagnement social • **Les services vie pratique** : les déplacements, les loisirs et le logement.

**Contactez-nous :** [asfrance-contact@accor-services.fr](mailto:asfrance-contact@accor-services.fr)

**Numéro d'appel unique :** 0810 04 60 00 (prix d'un appel local)  
Une plate-forme ouverte 24h/ 24, 7j/7.

**Site Internet spécifique :** • [www.cesu-as.fr](http://www.cesu-as.fr)  
• [www.accorservices.fr](http://www.accorservices.fr)

**Service de Presse :** Alexandra Langlois 01 45 38 47 15



**Dirigeant :** Gilles Benoist, Président du directoire

**Offres de services :** • Filassistance « Facilitateur de vie » traite tous les domaines de l'assistance de proximité, dont la téléassistance, via sa plate-forme médico-sociale d'écoute, d'accompagnement et d'orientation reliée à un réseau de prestataires agréés sur des critères de qualité. Ce réseau, qui propose un large éventail de prestations et services à la personne, est opérationnel sur tout le territoire français. • Age d'Or Services : premier réseau privé de services de proximité aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes propose des services tels que : l'accompagnement, l'aide à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile, la livraison de médicaments, le bricolage, le jardinage, le portage de repas...

**Sites Internet spécifique :**

- [www.cnp-servicessalapersonne.fr](http://www.cnp-servicessalapersonne.fr) • [www.seniorvie.com](http://www.seniorvie.com)
- [www.filassistance.fr](http://www.filassistance.fr) • [www.agedorservices.com](http://www.agedorservices.com)

**Numéro d'appel :** 0820 321 039 (N° Indigo)

**Service de Presse :** Sophie Messenger 01 42 18 86 51



**DOMISERVE**  
(Axa Assistance -  
Dexia Crédit Local)

**Dirigeant :** Philippe Rambaud, Directeur général délégué

**Offres de services :** • Univers de la maison (entretien de la maison et du jardin) • Univers familial (garde d'enfants, soutien scolaire, aides aux personnes fragilisées...).

DOMISERVE s'appuie sur un réseau national de prestataires locaux, sélectionnés avec soin et répondant aux critères de qualités les plus stricts.

**Numéro d'appel unique :** 0 810 55 55 55

(N° Azur - Prix d'un appel local)

**Site Internet spécifique :** [www.domiserve.com](http://www.domiserve.com)

**Service de Presse :** Liza Korn 01 55 92 11 55 /  
06 07 41 24 09



**LA MAISON DU PARTICULIER  
EMPLOYEUR ET DES EMPLOIS DE  
LA FAMILLE  
(IRCEM Prévoyance - IFEF)**

**Dirigeants :** • Marie-Béatrice Levaux, Présidente  
• Jean-Charles Grollemund, administrateur d'IRCEM  
Prévoyance • Anita Poutard, administrateur de l'IFEF.

**Offres de services :** Pour répondre aux besoins des particuliers qui cherchent une nounou, un jardinier... ou pour la femme de ménage ou l'accompagnateur scolaire qui souhaitent quelques heures de travail ou un emploi durable, rendez-vous dès maintenant sur [www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr), le nouveau site Internet qui simplifie l'emploi de particulier à particulier".

**Numéro d'appel unique :** 0 826 10 30 10

**Site Internet spécifique :** [www.particulieremploi.fr](http://www.particulieremploi.fr)

**Service de Presse :** • Sandra Vollant • Nathalie Grigorieff • Juliette Bonnot (TV / Radio) 01 44 05 12 67

**FOURMI VERTE**

**FOURMI VERTE**  
(Familles Rurales -  
Groupama - MSA)

**Président :** Thierry Damien, Président

**Offres de services :** • Pour les enfants et les jeunes (soutien, accompagnement, garde d'enfants) • Autonomie et lien social (aide à l'autonomie de personnes âgées ou handicapées, service con tribuant au maintien à domicile, aide pour tous) • Mobilité dans l'environnement de proximité • Entretien de la maison.

**Numéro d'appel unique :** 0 811 88 66 44

Une plate-forme ouverte 24h/ 24, 7j/7.

**Site Internet spécifique :** [www.fourmi-verte.fr](http://www.fourmi-verte.fr)

**Service de Presse :** Laetitia Verdier 01 44 91 88 88



On s'occupe de vous et ça change tout

**FRANCE DOMICILE**  
(UNA - UNCCAS -  
Mutualité Française)

**Dirigeant :** Patrick Kanner, Président du Conseil de surveillance.

**Offres de services :** • aide • soins • services à la personne.

Février 2006 : ouverture prioritaire dans 6 départements (22, 29, 35, 44, 51, 56). Ouverture nationale prévue au printemps 2006.

**Service de Presse :** Audrey Schmitt 01 42 56 60 62

GRUPE LA POSTE



## LE GROUPE LA POSTE

**Dirigeants :** Jean-Paul Bailly, Président du Groupe La Poste

**Offres de services :** La Poste est depuis toujours au cœur de la vie des Français. Elle est un acteur unique de mise en relation des besoins et des offres de services de proximité, grâce à l'accessibilité de son réseau et à la relation de confiance qui la lie à ses clients et partenaires.

Dans ce cadre, La Poste développe – une gamme de nouveaux services rendus par les facteurs dans le cadre de leur tournée, qu'il y ait du courrier ou non, sur la base de conventions de partenariat avec les collectivités locales, associations, pharmaciens...[portage de médicaments, veille auprès des personnes isolées et fragilisées...] – De nouveaux services accessibles dans les bureaux de Poste : • **PostOxygène** propose à ses abonnés d'obtenir des informations, des solutions de services de proximité personnalisés (Tâches ménagères, bricolage, soutien scolaire, aide aux formalités...) • **Poste Filcontact**, à partir d'un médaillon téléphone mains-libres directement relié à une plateforme de services, propose des solutions de vie et l'accès à la téléassistance.

La Banque Postale, renforcera également son offre de produits et services centrés sur les besoins essentiels de ses clients, à chaque étape de leur vie. Le Groupe La Poste va poursuivre son développement dans les services à la personne dans les prochains mois.

**Service de Presse :** Groupe La Poste 01 55 44 22 37  
service.presse@laposte.fr

## PERSONIA

### PERSONIA (ADMR - AG2R - Crédit Mutuel)

L'enseigne nationale PERSONIA a été créée en partenariat avec l'ADMR, AG2R et le Crédit Mutuel en juillet 2005.

**Dirigeants :** • Jean Vernhet, Président • Etienne Pflimlin, Vice Président • Jean-Louis de Mourgues, Vice Président

**Offres de services :** L'enseigne PERSONIA est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> février et développe une approche à la fois nationale et locale (services de proximité).

Sa plate-forme d'appels est en mesure de fournir une gamme étendue de services, sur tout le territoire : • des services de confort : ménage, repassage à domicile, gros nettoyage, lessivage, petit jardinage et petit bricolage, garde d'enfants à domicile. • Des services pour les personnes âgées ou handicapées : aide pour les actes essentiels de la vie, garde de jour et de nuit, gros nettoyage, lessivage, petit bricolage et petit jardinage. Cette gamme de services devrait encore s'élargir dans les prochains mois...

**Numéro d'appel unique :** 0810 205 008 (N° azur - prix d'une communication locale) Ouverture 24h/24 et 7j/7.

**Service de presse :** • ADMR : Annie Morel 01 44 65 55 46 / amorel@admr.org • AG2R : Audrey Donnenfeld 01 43 95 53 32 / audrey.donnenfeld@ag2r.com • Crédit Mutuel : Noëlle Uri 01 44 01 11 98 / noelle.uri@creditmutuel3d.com

## SERENA

### SERENA (Groupe Caisse d'Epargne - MACIF - MAIF - MGEN)

**Dirigeants :** • Louis Avinens, Président du Conseil de Surveillance • Michel Lagoguey, Président du Directoire • Dominique Bremaud, membre du Directoire • Gilles Campin, membre du Directoire • Laurent Henry, membre du Directoire • Patrice Roland, membre du Directoire.

**Offres de services :** • Aide aux personnes âgées • aide aux familles (garde d'enfant, soutien scolaire ...) • aide dans la vie quotidienne (entretien de la maison...).

Souscription par les réseaux GCE, MACIF, MAIF, MGEN. Coordination de la prestation par la Plate-forme téléphonique SERENA (accessible du lundi au samedi de 7h à 21h).

**Sites Internet spécifique :** • [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr) • [www.macif.fr](http://www.macif.fr) • [www.maif.fr](http://www.maif.fr) • [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

**Service de presse :** Patrice Roland 05 49 32 41 06



## SODEXHO

**Dirigeants :** • Pierre Bellon, Président du conseil d'administration de Sodexho Alliance • Michel Landel, Directeur général de Sodexho Alliance • Pierre Henry, Directeur général de Sodexho Pass International • Hervé Thomas, Directeur général de Sodexho Chèques et Cartes de services.

**Offres de services :** Multiservices / réseau d'opérateurs agréés affiliés Cesu.

**Site Internet spécifique :** [www.sodexho-ccs.com](http://www.sodexho-ccs.com)

**Numéro d'appel unique :** 0825 801 806

**Service de Presse :** Nathalie Solimena  
01 30 85 73 29



## CREDIT AGRICOLE - LCL

**Dirigeants :** • Georges Pauget, Directeur général de Crédit Agricole S.A. • Christian Duillet, Directeur général de LCL.

**Offres de services :** Services à domicile adaptés aux attentes quotidiennes des français : • vie quotidienne • habitation • bien-être et santé • animaux familiers • découvrir et apprendre • études, vie active, retraite.

**Numéro d'appel unique :** En cours de finalisation.

**Service de Presse :** Alain Berry **01 43 23 59 44**

## MAAF - MMA - Azur GMF

**Dirigeants :** • Jean-Claude Seys, Président de MMA  
• Thierry Derez, Président de MAAF Assurances et AZUR-GMF.

**Offres de services :** • Des prestations destinées à faciliter l'entretien de la maison grâce à une aide ménagère • la conduite d'enfants à l'école • la garde des enfants malades au domicile • l'organisation du déplacement et de la présence de proches lorsqu'il est la solution appropriée • le soutien scolaire à domicile pour des enfants immobilisés.

Ces prestations existent actuellement dans le cadre des contrats d'assistance.

Une palette plus large de services devrait être proposée à l'ensemble des clients du groupe d'ici 2007.

**Service de presse :** • Françoise Ickowicz **01 53 10 65 10 / francoise.ickowicz@maaf.fr** • Claude Michel **01 47 54 17 10 / cmichel@azur-gmf.fr** • Sophie Bagdikian **01 53 10 65 12 / sophie.bagdikian@groupe-mma.fr**

## Sites Internet officiels

- [www.cohesionsociale.gouv.fr](http://www.cohesionsociale.gouv.fr)
- [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)
- [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)

## Site Internet spécifique

- [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

## Plate-forme téléphonique pour tout savoir sur les services à la personne

- Un numéro national d'appel : **0820 00 23 78** (0,12 € TTC/ Minute)

## Pour déclarer votre salarié

- [Cesu.urssaf.fr](http://Cesu.urssaf.fr)



Les outils de communication et le site officiel : [www.servicesalapersonne.gouv.fr](http://www.servicesalapersonne.gouv.fr)